



Paris, le 13 novembre 2017

Communiqué de Presse

Signature de l'avenant n°5 : CONSTERNATION

C'est avec consternation que nous avons appris que l'Union a accepté et signé le lundi 6 novembre, dans la plus grande discrétion l'avenant conventionnel n°5 qui engagera l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

La décision a été prise suite à une consultation interne de l'Union qui n'a réuni que 558 votants dont 404 qui se sont prononcés pour l'adoption de ce texte.

Cet avenant conventionnel est une nouvelle marque de mépris à l'égard de la profession dont la rémunération horaire a chuté de 25% depuis 2001.

Conscients des conséquences négatives de l'adoption d'un tel texte pour la profession et de la colère légitime des professionnels, Alizé et la FFMKR ont décidé d'unir leurs efforts pour étudier les possibilités de recours à l'encontre de cet avenant.

Cette action commune sera aussi appuyée par tous les syndicats départementaux de la FFMKR. L'analyse juridique est déjà en cours pour trouver les points d'attaque ayant le plus de chance d'aboutir.

Alizé et la FFMKR se placent en défenseurs de la profession qui est injustement mise en danger par cette signature marquée du sceau du mépris.

Alizé et la FFMKR ont conscience de la responsabilité qui leur incombe vis-à-vis de l'ensemble de la profession et chacune des structures mettra en œuvre son savoir-faire pour l'intérêt de tous, dans une collaboration qui transcendera les clivages.

Contacts presse :

Daniel Paguessorhayé, Président
Tél. 06 89 49 91 23
d.paguessorhayé@ffmkr.org

François Randazzo, Président
Tél. 06 61 84 44 47
randazzofrancois@hotmail.com

